

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	21 novembre 2019	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	21 novembre 2019	En exercice : 50 Présents : 42 Votants : 48

Séance du 27 novembre 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 27 novembre 2019 deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Benoît HERR, Mme Ludivine DUFOR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Catherine DECUYPER, pouvoir à Nicolas SORET
M. Rémi BICHEBOIS, pouvoir à Bernard MORAINÉ
M. Christian ROTILIO, pouvoir à Jean-Pierre BARRET
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à Jean PARMENTIER
Mme Corinne BALLANTIER, pouvoir à M. Jacques COURTAT
M. Alain PETER, pouvoir à Sylvie BLANC
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY
M. Patrick LEMAISTRE
Mme Isabelle MICHAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Autorisation d'ouvertures dominicales 2020

Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le 6 DEC. 2019

ID : 089-248900938-20191206-ADM_2019_85-DE

Objet : Autorisation d'ouvertures dominicales 2020

Vu l'article L3132-26 du code du travail, modifié par la loi Macron du 6 août 2015, chaque maire a la possibilité d'autoriser les commerces de détail installés sur le territoire de sa commune à ouvrir jusqu'à 12 dimanches par an.

Considérant que la liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante,

Considérant la consultation réalisée par le maire de Joigny auprès des commerces concernés,

Considérant que l'article L3132-26 du code du travail précise : « Lorsque le nombre de ces dimanches excède **cinq**, la décision du maire est prise après **avis conforme** de l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »

Considérant que par courrier en date du 18 novembre 2019, la Communauté de Communes du Jovinien a été saisie par le maire de Joigny afin que le Conseil communautaire se prononce.

En effet, après concertation des commerces implantés sur le territoire de la commune de Joigny et concernés par ce dispositif, celle-ci souhaiterait pour l'année 2020 autoriser l'ouverture des **5 dimanches suivants aux commerces relevant des codes APE/NAF 4771 Z et 7010 Z :**

- 5 et 12 janvier 2020
- 28 juin 2020,
- 20 et 27 décembre 2020.

Autoriser l'ouverture **des 5 dimanches suivants aux commerces relevant du code APE/NAF 4778 C :**

- 29 novembre 2020,
- 6, 13, 20 et 27 décembre 2020.

Autoriser l'ouverture **des 2 dimanches suivants aux commerces relevant du code APE/NAF 4711 F :**

- 20 et 27 décembre 2020.

Autoriser l'ouverture **des 4 dimanches suivants aux commerces relevant du code APE/NAF 9602 A :**

- 6, 13, 20 et 27 décembre 2020.

Autoriser l'ouverture **des 8 dimanches suivants aux commerces relevant du code NAF 4719 B :**

- 25 octobre 2020,
- 8, 22 et 29 novembre 2020,
- 6, 13, 20 et 27 décembre 2020.

Les commerces de détail ne relevant pas des codes APE/ NAF déjà autorisés auparavant à savoir, 4771 Z, 7010 Z, 4778 C, 4711 F, 9602 A et 4719 B sont autorisés à ouvrir **les 7 dimanches suivants :**

- 8, 22 et 29 novembre 2020,
- 6, 13, 20 et 27 décembre 2020.

Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le **06 DEC. 2019**

ID : 089-248900938-20191206-ADM_2019_85-DE

Précisons que cette demande n'est valable que pour la commune de Joigny et pour l'année 2020.

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires du 18 novembre 2019,

Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

POUR : 43

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (Mmes BALLANTIER et LAFORGE et Mrs ZEIGER, COURTAT et LEAU)

- **DONNE** un avis favorable à la demande de Monsieur le Maire de Joigny.
- **DIT** que les dépenses inhérentes seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président



Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le 06 DEC. 2019

ID : 089-248900938-20191206-ADM_2019_85-DE

